

Communiqués d'octobre 2023

Communiqué inter-associatif du 4 octobre

Aujourd'hui à 18 h, les associations de soutien aux migrants stationnés sur le secteur de Dunkerque se sont rassemblées à Grande-Synthe pour demander un lieu de distribution digne.

Merci de votre soutien

Claire Millot (secrétaire générale de l'association Salam Nord/Pas-de-Calais)

https://docs.google.com/document/d/1rI9vPR0_AujKwiWQseW3XTXZDwNZkhB9y8f6P8q0WOU/edit?disco=AAAA6MlvZYo&usp=comment_email_document&ts=651d2045&usp_dm=true

Communiqués des 2 et 4 octobre :

Lundi 2, le HRO n'avait communiqué que la composition du convoi :

7 fourgons de CRS, une voiture de la Police Nationale, une voiture d'interprètes, les deux véhicules de nettoyage (fourgon et camion-benne).

Aujourd'hui, ils nous en ont dit un peu plus : l'expulsion était attendue l'après-midi mais avait finalement eu lieu le matin !

Le HRO n'a commencé à suivre le convoi qu'en cours de route.

bilan total :

au moins 484 personnes présentes pendant les expulsions, dont 5 femmes et deux mineurs.

au moins 65 tentes déplacées et deux vélos municipaux saisis.

Lieux expulsés :

au moins :

- Hôpital : quand le HRO apprend la présence du convoi et s'y rend, il est trop tard, il est parti.

- Rue de Judée : 60 personnes auto expulsées, une vingtaine de tentes déplacées.

Pas de périmètre de sécurité : le HRO est en plein milieu de l'expulsion.

Les gens récupèrent le matériel simplement déplacé : l'agent APC dit : "Oh ils peuvent récupérer leurs affaires, moi j'm'en fous".

- Marck :

au moins 350 personnes présentes.

Le HRO arrive quand le convoi repart.

Ils voient 15 tentes déplacées, 2 vélos municipaux saisis.

- BMX :

un périmètre de sécurité est établi avec un fourgon de CRS.

74 personnes présentes dont au moins 5 femmes et deux mineurs.

une dizaine de personnes déplacées en dehors du périmètre.

30 tentes déplacées.

- Fort Nieulay :

Il n'y a personne.

Un CRS demande :

- Vous savez s'il y a des gens ici ?

- C'est vous qui nous faites découvrir cet endroit, vous pensiez qu'ils étaient censés être là ?
- Bah, ils sont partout.... C'est dommage, on aurait pu se passer l'info.

Le camion-benne est vu à la Ressourcerie.

Aujourd'hui, mercredi 4 matin :

convoi : 7 fourgons de CRS, un de la Police Nationale, une voiture de la Police Municipale, une voiture de 3 interprètes, deux véhicules de nettoyage (fourgon et camion-benne).

- derrière la PASS :
une vingtaine de tentes déplacées.

- rue de Judée :
pas de périmètre de sécurité,
60 personnes (la plupart ont récupéré leurs affaires),

- Marck :
au moins 350 personnes présentes,
une dizaine de personnes et au moins 15 tentes déplacées
2 vélos municipaux dans le camion-benne.

- BMX :
Présence de 74 personnes, 4 femmes et plusieurs mineurs, un enfant,
une trentaine de tentes déplacées

6 octobre :

Convoi : 7 fourgons de CRS, une voiture avec deux agents de la police nationale, une voiture de 3 interprètes, les 2 véhicules de nettoyage (Fourgon et camion-benne)

le convoi prend la direction du Centre Ville,
Mais le HRO n'est pas en mesure de le suivre.

8 octobre :

Convoi : 11 fourgons de CRS, un de la PAF, une voiture de la Police Nationale, une voiture avec 3 interprètes, les deux véhicules de nettoyage (fourgon et camion-benne).

BMX :

un fourgon de CRS bloque la route.

92 personnes (dont au moins 5 femmes, 7 filles et 3 mineurs) déplacées avec 44 tentes.

Les Forces de l'ordre s'en vont et 17 personnes reviennent vers BMX, dont deux enfants de moins de 6 ans.

Marck :

48 personnes déplacées (dont 4 mineurs et une à vélo) avec 11 tentes.

Le HRO est escorté dehors.

Une tente est saisie.

Rue de Judée :

Un périmètre de sécurité est établi avec 12 CRS et une gazeuse, personne ne rentre plus.

39 personnes déplacées (dont 4 mineurs) avec 13 tentes

3 tentes saisies

Hôpital :

une cinquantaine de personnes déplacées avec 3 tentes
au moins 3 tentes et une bâche saisies

Derrière la PASS :

environ 90 personnes déplacées (dont au moins 4 femmes, un mineur et un enfant) avec 31 tentes.
2 tentes saisies

Les véhicules de nettoyage sont à la Ressourcerie.

10 octobre : grosse évacuation en cours à Marck en Calais (Turquie)

Site bouclé.

Au moins 17 fourgons de gendarmerie, 4 PAF, 4 bus et tout un convoi de police en train d'arriver.
Info HRO.

Communiqué succinct : le HRO prévoit un communiqué complet pour demain.

L'évacuation a commencé vers 6 h30, bien avant le lever du soleil.

abondantes forces de l'ordre : 15 fourgons de gendarmerie, 17 fourgons de CRS et 4 de la PAF.

537 personnes ont été emmenées en bus (il y avait 350 gendarmes et policiers) selon la préfecture,
dans 12 bus.

Les exilés n'ont pas eu le choix.

Le site a été encerclé, toutes les issues bloquées, et seuls ceux qui ont pu s'échapper ont évité le bus.

Les gazeuses ont aidé à les regrouper.

Contrairement à l'habitude, ils n'ont pu prendre ni tentes ni bâche, seulement quelques affaires personnelles.

Les agents APC ramassent les tentes et les bâches...

Communiqué de presse :**10 octobre, journée internationale du sans-abrisme :
à Calais, 1000 personnes expulsées de leur lieu de vie**

Ce mardi 10 octobre, dès 5h45 du matin, la police a expulsé **l'intégralité d'un lieu de vie** habité par **environ 1000 personnes exilées**, dont des mineurs non accompagnés (**au moins 8 selon ECPAT - il est fort probable qu'il y en ait en réalité beaucoup plus**). C'est la **deuxième fois en quatre mois** que ce même terrain est visé par ce type d'opération d'envergure, preuve de **l'inutilité** du dispositif.

En cette **journée internationale de lutte contre le sans-abrisme**, alors qu'il faisait encore nuit, les personnes exilées survivant sur ce lieu de vie ont été réveillées brutalement par des agents de police venus les expulser, sans qu'elles en aient été informées au préalable. Il s'agit encore une fois d'une **expulsion arbitraire**, conduite sur la base d'une décision de justice qui n'a été ni notifiée aux personnes habitant sur le terrain, ni connue des associations. Cette opération s'est donc produite en **violation des droits d'information**, de la **défense** et du droit à un **procès équitable**.

Durant l'expulsion, **des gaz lacrymogènes** ont été utilisés à plusieurs reprises contre des personnes qui étaient **nassées**. Celles qui ont tenté de s'échapper ont subi des **courses poursuite, des plaquages ventraux, des coups de bouclier et de matraque avant d'être menottées puis arrêtées par la Police Aux Frontières**, ce que les membres HRO ont pu documenter. Les issues étant quasi nulles, des personnes ont emprunté des **routes dangereuses** (voies de chemin de fer, barbelés, barrières et routes passantes notamment) afin de ne pas être forcées de monter dans les bus.

Majeures comme mineures indistinctement, puisque l'expulsion a été opérée sans la réalisation d'un diagnostic social préalable censé évaluer les besoins des personnes concernées afin de trouver des solutions appropriées, les personnes ont été **contraintes de monter à bord des bus** affrétés par la Préfecture. Ces bus les ont emmenées dans des Centre d'Accueil et d'Examen des Situations (CAES), **sans que la destination des bus ni la durée de cet hébergement temporaire ne leur aient été communiquées**. Des personnes exilées nous ont contactées à la suite de leur mise en bus pour nous informer qu'elles ont été emmenées à **plus de 150 km de Calais** (Aulnoye-Aymeries, Amiens, Arras...). Contrairement aux affirmations de la Préfecture sur les réseaux sociaux et à la presse, la mise à l'abri n'était pas une « proposition » ni un « choix », les personnes étant **forcées de monter dans ces bus sous peine d'être arrêtées par la Police Aux Frontières**, qui se trouvait à côté des bus. De plus, les CAES sont des centres d'hébergement temporaires, qui ne sont pas adaptés à la situation de la plupart des personnes et ne sont certainement pas destinées à leur permettre de « vivre dans des conditions dignes ». Plusieurs mineurs isolés ont par ailleurs rapporté avoir été emmenés dans des CAES situés hors du Pas-de-Calais. Enfin, plusieurs personnes exilées ont informé les associations qu'elles n'avaient pas été "mises à l'abri" mais **déposées en bord de route** à quelques dizaines de kilomètres de Calais.

A la fin de l'opération d'expulsion, les agents de nettoyage, également mandatés par la Préfecture ont procédé à la **saisie et/ou destruction illégale de l'ensemble des biens** (téléphones, tentes, couvertures, bâches, vélos, espaces de socialisation, vêtements, sacs à dos etc.) que les personnes n'ont **pas eu le temps de collecter** avant leur mise en bus, au vu de **l'effet de surprise** de l'arrivée des forces de l'ordre à **5h45** du matin. Des tentes ont également été **lacérées et cassées**, elles sont irrécupérables, tout comme un grand nombre d'affaires saisies. Aucune information quant au futur de ces biens personnels, tout comme celui du terrain, n'a été divulguée malgré nos questions : il est donc très probable que les personnes qui ont été emmenées loin de Calais **ne retrouvent pas** leurs affaires laissées derrière elles.

Les membres de Human Rights Observers et des autres associations présentes ont été **soumis à des périmètres dits "de sécurité" très vastes** par les CRS et gendarmes, présents aussi sur ordre de la Préfecture. Ces périmètres, qui **n'ont pas été justifiés** auprès de nos équipes, constituent une **entrave réelle** à notre travail d'observation et de documentation des expulsions. Cela s'ancre dans une **volonté globale d'invisibilisation de la violence** à laquelle font face les personnes exilées à la frontière.

Ces opérations d'expulsions déguisées en mise à l'abri sont en réalité une **manière d'éloigner les personnes exilées de Calais** et s'inscrivent dans une logique politique qui, au détriment du respect des droits humains, **contribue à la création d'un environnement hostile** à la frontière. Les personnes déportées vont inévitablement revenir à Calais sous peu, puisque le Royaume-Uni n'est souvent pas un choix mais une **nécessité** : cette opération, en plus de n'avoir aucune utilité concrète, **soumet les personnes à un stress supplémentaire et de l'épuisement pourtant évitable**.

Human Rights Observers **dénonce fermement cette politique hostile et répressive** à l'égard des personnes exilées et **appelle à la fin des violences d'État à la frontière**, ainsi qu'à la **mise en place d'une politique d'accueil digne et respectueuse** des besoins de chacun. Nous rappelons en outre que le droit et les procédures légales doivent être respectés par les autorités publiques sans discrimination.

Signataires :

Human Rights Observers



11 octobre :

Après l'évacuation totale hier du site de la Turquerie à Marck, des policiers ont été présents toute la nuit pour éviter une réinstallation.

Ce matin au même endroit deux camions de CRS veillaient sur deux tractopelles, une benne et trois fourgons qui vidaient le terrain.

Les abris sont détruits.

Les gars peuvent récupérer leurs affaires, même les tentes mais pas les palettes qui iront à la poubelle, dit un agent de nettoyage. C'est la consigne.

En début d'après-midi, les démantèlements ont lieu sur les autres sites, mais il n'y a pas les 48 h habituelles, après celui d'hier.

Convoi : 7 fourgons de CRS, un de la PAF, 2 voitures de la Police Nationale, une voiture de 4 interprètes, les deux véhicules de nettoyage (fourgon et camion-benne).

Interventions :

Sortie 44.

un périmètre de sécurité est établi.

2 exilés passent sous le pont avec des bâches remplies d'affaires, une autre avec une tente, un sac à dos et une couverture et une avec une tente.

Les Forces de l'Ordre se retirent, les exilés retournent sur le site avec leurs affaires.

Le HRO a perdu un moment le convoi. D'après le personnel APC, ils étaient à Coquelles mais ils n'y avait personne.

Derrière la PASS :

une arrestation d'un monsieur "récalcitrant" au moment de l'opération.

Hôpital :

D'après un CRS, pas de saisie, seulement un comptage.

7 personnes exilées déplacées avec une tente.

Rue de Judée :

60 personnes déplacées (dont un enfant) avec 15 tentes, une bâche et un duvet.

Pas de saisie.

Marck :

évacuation avec gazeuse à la main.

3 tentes et 3 bâches saisies,

6 personnes retournent chercher des affaires.

2 tractopelles sont en train de détruire. Des exilés sont encore présents alors que les CRS justifiaient le périmètre un peu avant par le danger que représentait, pour le HRO, le matériel de démantèlement...

Les gens reviennent sur le site au départ des Forces de l'Ordre.

BMX :

un périmètre de sécurité est établi pour le HRO mais de nombreuses personnes le franchissent en voiture.

69 personnes déplacées (dont 8 femmes, 3 enfants et une personne blessée qui marche très difficilement) avec 39 tentes.

Les gens retournent sur le site avec leurs tentes avant le départ des Forces de l'Ordre.

Les véhicules de nettoyage sont à la Ressourcerie.

12 octobre :

20 fourgons de CRS partis du Puythouck vont vers l'espace des échoppes des exilés à 7 h 51.

Un périmètre de sécurité est établi pour empêcher les associations d'approcher.

8 arrestations.

la zone des échoppes est évacuée ainsi que des campements de l'autre côté de la D601.

les camions de nettoyage sont arrivés.

Roots déplace ses cuves d'eau.

5 bus de l'AFEJI sont partis,

les Forces de l'Ordre s'en vont, le périmètre est levé à 13 h 43.

13 octobre :

Convoi : un camion et 8 voitures de la Police Nationale dont 2 banalisées, un fourgon de la PAF, deux véhicules de nettoyage (fourgon et camion-benne).

Interventions :

- Sortie 44 :

le camion de la Police Nationale présent.

- rue de Judée.

- derrière la PASS.

48 personnes déplacées.

- BMX :

97 personnes déplacées, dont un bébé (qu'on entend pleurer) et une femme de 22 ans enceinte de 7 mois.

Aucune saisie constatée.

15 octobre :

convoi: 7 fourgons de CRS, un de la PAF, une voiture de la Police Nationale, une voiture de 3 interprètes, deux véhicules de nettoyage (fourgon et camion-benne).

Centre Ville :

saisies : une bâche enlevée et un sac de couchage caché sous le pont.

Sortie 44 :

un périmètre de sécurité est établi.

3 personnes déplacées avec 2 tentes.

une tente saisie.

derrière la PASS :

une soixantaine de personnes présentes, toutes parties avant que les Forces de l'Ordre ne les interpellent.

Hôpital :

17 exilés présents dont au moins 4 mineurs.

13 expulsés dont 7 avec leurs tentes.

HRO escorté hors du site.

Rue de Judée :

contrôles et relevés d'identité du HRO par les CRS.

environ 70 personnes présentes.

18 expulsées avec leurs tentes, et 20 sans tente (au moins 20 mineurs).

une tente et un vélo saisi.

la tente est saisie "pour occupation d'un terrain".

Marck :

périmètre trop loin pour bien voir.

une tente et deux matelas saisis.

au moins 40 personnes déplacées, et six tentes auto-déplacées.

Un CRS montre la réquisition au HRO. La date et le lieu correspondait mais aucun des motifs d'infraction. Il a dit que le motif était "séjour irrégulier". Ils ont eu beau dire qu'ils étaient citoyens français et donc pas en séjour irrégulier, le CRS a répondu que tant qu'il n'avait pas contrôlé leur identité il ne pouvait pas le savoir.

BMX :

Le HRO est arrivé avant l'installation d'un périmètre.

34 tentes et une bâche auto-déplacées.

76 personnes déplacées dont 2 femmes et un enfant (selon un exilé, il y a 7 femmes et 6 enfants sur le site)

et 3 personnes déplacées avec leur tente.

une personne n'est pas autorisée à rentrer chercher sa tente.

3 tentes saisies.

17 octobre :

convoi : 4 voitures de la Police Nationale, une voiture banalisée de la BAC, deux fourgons de la PAF, un camion benne de nettoyage, des interprètes.

BMX :

50 personnes (dont au moins 9 enfants) déplacées avec tentes et 57 sans tente.

2 tentes saisies dont une pleine de matériel.

le propriétaire de la 2e tente cherche à la récupérer; La policière le pousse violemment puis la lui rend !

un nouveau site, à côté de la distribution de la Vie Active.

le propriétaire (dans une voiture de la Vie Active, agressif) met le HRO dehors.

6 personnes déplacées dont 3 avec tente.

rue de Judée :

16 personnes déplacées avec tentes et 37 sans tente.

3 tentes et un sac de couchage saisis.

Hôpital :

présence d'un drone de la Police Nationale.
2 bâches et 2 tentes saisies.
une arrestation.

Derrière la PASS :

Contrôle d'identité du HRO 'pour présence sur un site privé.
HRO escorté dehors.
60 personnes expulsées, au moins 30 avec tente.
Pas de vue sur les saisies.

Sortie 44 :

entre 20 et 25 personnes vivent là selon un exilé.
Une personne déplacée avec sa tente.

19 octobre :**CALAIS : après-midi**

Convoi : 7 fourgons de CRS, 2 de la PAF, 2 Voitures de la Police Nationale, une voiture avec 4 interprètes, les deux véhicules de nettoyage (fourgon et camion-benne)

interventions au moins :

Derrière la PASS

BMX :

une tente rouge saisie

2 exilés du camp à la sortie 44 disent qu'ils ont été évacués à 8 h du matin.

LOON-PLAGE : le matin :

convoi : au moins 13 fourgons de CRS, au moins 8 de la PAF,

présence du sous-préfet,

présence d'au moins un fusil LBD,

destruction des abris,

une pelleuse en action,

un très gros camion d'évacuation du matériel saisi,

228 personnes déplacées, (celles vues par le HRO) dont 20 femmes et 15 enfants.

Contrôles d'identité des HRO.

la camionnette d'un bénévole de Salam est saisie.

deux responsables de Salam sont bloqués par le cordon de CRS.

un réservoir d'eau de Roots est pris mais seulement déplacé.

la route de Mardyck est fermée à la circulation

3 arrestations à Mardyck

plusieurs bus partent pour des "mises à l'abri", au moins 4; le premier au moins avec des familles.
A la fin une dizaine d'hommes sont refusés.

Communiqué de presse, rédigé hier vendredi 20 :

SAISIE ILLÉGALE DE LA CAMIONNETTE DE PIERRE LASCoux, bénévole de l'association Salam Nord/Pas-de-Calais.

Nous nous permettons de porter à votre connaissance ce fait scandaleux arrivé hier matin (jeudi 19 octobre 2023) lors du démantèlement du camp de Loon-Plage.

Nous espérons de ce communiqué une accélération de la restitution du véhicule et un peu plus de respect du travail quotidien des associations sur le terrain.

Pendant cette opération de démantèlement, Pierre Lascoux s'est vu saisir une camionnette qu'on lui avait prêtée.

Il avait pénétré dans le site de Loon-Plage, connu sous le nom de « camp du motocross », avant l'établissement du périmètre de sécurité. Il mettait à l'abri dans ce véhicule des affaires d'exilés, dont des tentes et du matériel appartenant aux petits commerces du camp.

Lorsque le périmètre est établi, il se trouve à l'extérieur et sa camionnette est à l'intérieur, il n'a donc pas le droit de la rejoindre.

Il voit de loin que des gens en civil sont en train d'ouvrir les portes arrière.

Quand il finit par obtenir l'autorisation de passer, l'huissier, des policiers et le sous-préfet sont à côté du véhicule. La porte latérale est alors la seule ouverte. On lui explique qu'il fallait vérifier s'il n'y avait pas de choses dangereuses stockées à l'intérieur.

On lui demande de vider la camionnette.

- Que ferez-vous des affaires, si je le vide ?
- On les mettra à la poubelle.
- Alors, je ne le vide pas.

Un policier a contrôlé ses papiers et son sac.

Pierre Lascoux refuse de lire les papiers qui justifient la validité de l'opération d'expulsion.

L'huissier s'aperçoit, en regardant la carte grise, que le véhicule ne lui appartient pas. Ils n'ont pas le droit de toucher le véhicule en l'absence de son propriétaire, et il s'agit d'une personne qui habite dans le Tarn !

Les policiers escortent Pierre Lascoux hors du camp. Ils veulent le faire partir plus loin, mais il veut rester à une distance qui lui permette de voir la camionnette et les policiers sont obligés de le porter à plusieurs pour l'éloigner.

Il découvre, par une vidéo envoyée par le HRO (Human Rights Observers), qu'on est entrain d'enlever son véhicule sur un plateau. Il le voit ensuite passer. Il veut retourner dans le camp pour protester auprès du sous-préfet ou de l'huissier, (car la saisie lui semble illégale) et comme on lui en refuse le droit, il demande à être mis en garde à vue. L'officier des CRS le fait donc monter dans un fourgon de CRS, attaché par une ceinture de sécurité, en attendant les officiers de la Police Nationale qui doivent le mettre en garde à vue. Après une discussion avec le sous-préfet et les CRS, il est décidé qu'il ne sera pas mis en garde à vue et on lui demande de quitter le véhicule. Il refuse parce qu'il veut être entendu sur l'illégalité de la saisie. Devant sa détermination, ils l'emmènent... Il m'a laissé, du fourgon, un message téléphonique qui précisait bien qu'il ne savait pas du tout où il était emmené. Il a été finalement déposé (il a encore fallu le porter) au milieu du Port de Dunkerque, à un endroit où il n'y avait aucun témoin. C'est une coordinatrice d'Utopia 56 qui est allée l'y rechercher.

De retour au camp, il interpelle le sous-préfet à propos de son véhicule, ce dernier ne répond même pas.

Pierre Lascoux ne se plaint absolument pas de l'attitude des policiers qui sont restés très corrects en paroles et en actes. Il proteste contre les illégalités qui entachent tout cet épisode. Lui-même est aussi resté très correct (il aurait sinon été vraiment mis en garde à vue), il reconnaît cependant avoir dit, au sous-préfet qu'il était « vilain ».

Sur le conseil d'une avocate, il décide de porter plainte pour vol contre l'huissier car le « PV de saisie » ne lui a pas été remis lors de la saisie de la camionnette. L'huissier est d'ailleurs injoignable le lendemain et fait répondre par sa secrétaire qu'il ne parlera qu'avec la propriétaire (qui est, rappelons-le, dans le Tarn).

A la fourrière où se trouve le véhicule, jointe par téléphone, on lui dit qu'on ne le lui restituera que contre un avis de « fin de saisie » et que ce n'est pas une saisie administrative mais une saisie judiciaire.

Pendant que Pierre Lascoux se trouvait à Loon-Plage dans un fourgon de CRS, nous nous trouvions (Jean-Claude Lenoir, président de l'association Salam, et moi-même), présents à Grande-Synthe pour un rendez-vous avec M. le Maire de Grande-Synthe. Nous décidons d'aller d'abord sur le site du démantèlement pour essayer d'obtenir la libération de notre ami dont nous pensions qu'il était emmené pour une garde à vue. Quand nous arrivons, il est déjà parti pour une destination inconnue. M. Le sous-préfet prend le temps de nous expliquer que la camionnette a été saisie parce qu'elle était sur un terrain privé. (Il reconnaît que quelques jours avant c'était le lieu où on nous conseillait de faire les distributions alimentaires, mais nous dit que c'est la raison pour laquelle il a cherché un autre terrain, en accord avec les autorités du Port). Il nous dit aussi que la présence d'une bouteille de gaz, matériel dangereux justifiait cet enlèvement. Cela n'efface pas les irrégularités de procédure relevées par Pierre Lascoux.

Nous, au nom de l'association Salam/Nord/Pas-de-Calais, avons donc décidé de faire appel à la presse de façon à faire avancer les choses plus rapidement.

Fait à Grande-Synthe, le 20 octobre 2023,

Claire Millot (secrétaire générale de l'association Salam Nord/Pas-de-Calais, sur la base du récit fait heure après heure par Pierre Lascoux.)

06 34 62 68 71

PS. Le dépôt de plainte pour vol de véhicule a bien été fait par Pierre Lascoux au commissariat de Dunkerque, contre l'huissier, à 18h45, ce samedi 21 octobre. Il a fallu faire un appel au Procureur de la République pour que sa plainte soit acceptée.

21 octobre :

Convoi: 7 fourgons de CRS, un de la PAF, une voiture banalisée de la Police Nationale, une voiture avec trois interprètes, les deux véhicules de nettoyage APC (fourgon et camion-benne).

Centre Ville :

une trentaine de personnes partent en courant place du Danemark.

44 personnes pont Mollien,

7 tentes saisies dont une pleine de matériel, ainsi que des cartons,

BMX :

un périmètre de sécurité est établi, mais les voitures qui ne sont pas des voitures d'associatifs peuvent passer.

87 personnes (dont 2 femmes) déplacées avec 58 tentes au moins une tente saisie.

les gens se réinstallent avant même le départ des Forces de l'Ordre.

Point de distribution de la Vie Active :

15 personnes déplacées (dont 3 probablement mineurs) avec une tente.

Marck :

un CRS avec une bombe lacrymogène à la main.

36 tentes déplacées

présence de mineurs.

une saisie APC

Rue de Judée :

un périmètre de sécurité est établi,

35 personnes déplacées avec 18 tentes

2 tentes saisies dont une pleine de matériel.

Hôpital :

une personne déplacée avec une tente

Derrière la PASS :

un périmètre de sécurité est établi,

les gens sont organisés, ils partent avant que la police n'arrive.

une cinquantaine de personnes exilées dont trois femmes, 17 tentes environ.

Sortie 44 :

un périmètre de sécurité est établi,

22 personnes déplacées avec 2 tentes.

23 octobre :

Convoi : 6 fourgons de CRS, une voiture banalisée de la PAF, une voiture de la Police Municipale, une voiture avec 3 interprètes, 2 véhicules de nettoyage (fourgon et camion-benne).

Sortie 44 :

23 personnes déplacées avec 6 tentes, une bâche, 2 couvertures.

2 autres arrêtées.

3 tentes saisies.

BMX :

84 personnes déplacées dont 2 femmes.

Marck :

8 personnes déplacées et un bébé,

une vingtaine vues à distance,

rue de Judée :

54 personnes déplacées, avec 20 tentes,

une tente saisie,
puis ils ont embarqué toutes les tentes à l'est du camp rue de Judée,
certaines sont laissées sur le terrain mais démontées ou cassées.
3 ont été récupérées par les exilés.

Hôpital :

25 personnes déplacées avec 12 tentes.

Derrière la PASS.

26 octobre :

Les démantèlements ont lieu en général tous les deux jours et en début d'après-midi (parfois le matin).

Aujourd'hui, ils ont eu lieu au bout de trois jours et en fin d'après-midi : entre 15 h 43 et 18 h 37

Convoi : 7 fourgons de CRS, un fourgon de la PAF, une voiture d'interprètes, les deux véhicules de nettoyage (fourgon et camion-benne)

Sortie 44 :

6 personnes déplacent leurs tentes avant l'arrivée des Forces de l'Ordre.

Un périmètre de sécurité est établi.

deux arrestations.

Un membre du HRO fait remarquer : "Il y a quand même plusieurs mois que ces personnes sont installées ici."

Réponse du CRS : "Ah non, c'était il y a deux jours".

Drôle d'affirmation, en tout cas, la première évacuation policière à cet endroit a eu lieu le 4 septembre, plus d'un mois et demi avant celle d'aujourd'hui !

BMX :

95 personnes déplacées avec 40 tentes

saisies : 2 tentes

rue de Judée, Magestic :

un périmètre est établi,

le HRO est poussé dehors (au sens propre)

5 personnes déplacées (dont un SDF) avec 2 tentes

saisies : une tente pleine de matériel et des cartons.

Marck :

un périmètre est établi,

14 personnes déplacées avec 3 tentes

rue de Judée :

un périmètre est établi,

2 lieux de vie évacués en même temps

l'évacuation a lieu au moment où la Vie Active distribue à manger...

115 personnes déplacées avec 33 tentes

saisies : 3 tentes et 4 bâches

un exilé peut récupérer ce qui est à lui, mais cassé.

les gens se réinstallent au départ des Forces de l'Ordre.

Hôpital :

une trentaine de personnes déplacées avec 27 tentes dont une pleine de matériel.
Peu de saisies.

Derrière la PASS :

un périmètre est établi,
les gens partent avant l'arrivée de la police.
56 personnes (dont 2 femmes et un enfant) déplacées avec 41 tentes
pas de saisie
Ebauche de dialogue entre HRO et CRS :
- Vous avez des solutions pour ces gens que vous déplacez ?
- Je vais vous demander de quitter le périmètre.

Contrôles des papiers (des personnes et du véhicule) pour la HRO, en conclusion.

29 octobre :

Convoi : 8 fourgons de CRS (avec boucliers), Une voiture de la Police Nationale , les deux véhicules de nettoyage (fourgon et camion-benne)
le HRO ne voit aucun interprète même si les CRS affirment qu'il y en a.

Derrière la PASS.

le HRO rejoint, alerté par Calais Food Collectiv.

MARCK :

une vingtaine de personnes déplacées et 10 tentes
un sac de couchage et une tente saisis.

Rue de Judée, site MAGESTIC :

des barbelés ont été installés pour empêcher l'accès au lieu couvert.
27 personnes déplacées, 5 avec couvertures et une avec un sac poubelle rempli et 3 tentes
au moins 5 ou 6 mineurs.

BMX :

87 personnes déplacées (dont 2 femmes et au moins 2 enfants) avec 77 tentes et 3 bâches
une tente (ou bâche) saisie

31 octobre :

LOON-PLAGE :

pendant ce temps, 300 personnes reviennent de départs ratés en canots.

convoi : 10 fourgons de CRS, 3 bus AFEJI

police à l'entrée du camp, côté échoppes,
la police dit qu'ils ne vont évacuer que l'entrée du motocross, et que les associations ont accès au lieu officiel de distribution.

Une pelleteuse au Pylône, les gens ont passé leurs affaires de l'autre côté de la route. la pelleteuse a seulement ramassé les ordures.

Longues files pour monter dans les bus.

Une nouvelle route est tracée le long de la voie de chemin de fer, les gars s'y installent car c'est moins boueux.

CALAIS :

convoi : 8 fourgons de CRS, un de la Police Nationale, une voiture d'interprètes, seulement un fourgon de nettoyage.

centre ville :

les Policiers réveillent les personnes qui dorment sous les ponts, et leur disent de prendre leurs affaires sans tarder.

20 personnes délogées.

une tente est saisie alors que quelqu'un dormait dedans, puis toutes les tentes sous le pont sont saisies (8 au total dont deux pleines de matériel et une bâche).

BMX :

un périmètre de sécurité est établi.

le HRO fait remarquer l'absurdité de faire déplacer les gens et les tentes pour les laisser se réinstaller après. Le policier interpellé dit qu'eux aussi ont du mal à comprendre, que ces gens vivent dans des conditions inhumaines mais qu'ils ont aussi le devoir de vérifier qu'il n'y a pas d'armes.

la distribution de Salam continue.

46 personnes déplacées avec 28 tentes

2 tentes sont saisies.

site de Magestic :

5 personnes déplacées dont 3 mineurs

On voit sur la vidéo du HRO un exilé enjamber le barbelé installé deux jours avant. Il n'empêche donc pas la réinstallation... Peut-être l'accès de véhicules ?

2 tentes saisies

Marck :

51 personnes déplacées dont 5 enfants, avec 25 tentes

2 tentes saisies

rue de Judée :

un périmètre de sécurité est établi.

118 personnes déplacées avec un sac plein et 79 tentes

2 tentes saisies

" C'était tranquille, y rien eu", dit un CRS en partant.

